Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1493

Rubrik: Rappel

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'extension du service public

La révision de l'ordonnance sur les télécommunications du Conseil fédéral met en lumière la double mission de tout service public: adaptation aux besoins de la société et garantie d'un accès équitable.

Par une révision de l'ordonnance sur les télécommunications, le Conseil fédéral vient d'étendre le champ du service public dans ce secteur. Les fournisseurs des prestations de base de la téléphonie fixe auront l'obligation de fournir une connexion digitale (ISDN ou ASDL), plus rapide et plus puissante. Par ailleurs la taxe de base pour le raccordement fixe reste à son niveau actuel, malgré la demande de Swisscom exigeant une augmentation de 20 à 40%.

Au vu de la densité atteinte par le téléphone mobile, le gouvernement a décidé que le nombre de cabines téléphoniques peut être diminué, tout en garantissant à chaque commune au minimum une cabine.

Ces exigences s'adressent à Swisscom qui va obtenir le renouvellement de sa concession pour le service universel de téléphonie fixe, aucun autre opérateur n'ayant manifesté d'intérêt pour cette tâche. En l'occurrence, la Confédération n'impose pas ces nouvelles conditions en qualité de propriétaire de Swisscom mais en tant que détenteur de la compétence publique en matière de télécommunications. Une Swisscom privatisée n'aurait pas été traitée différemment.

L'information n'a pas fait grand bruit. Elle illustre pourtant deux aspects importants du service public.

Pour répondre à sa mission, le service public doit constamment s'adapter aux besoins de la société. Ce qui était adéquat hier ne l'est plus forcément aujourd'hui. Un aspect que négligent par trop les adversaires de la restructuration du réseau postal, plus motivés par la défense nostalgique du bureau de poste traditionnel que par la recherche de solutions vraiment favorables à la clientèle.

Le débat sur le service public est obscurci par la controverse entre tenants des entreprises étatiques et partisans de la libéralisation. Alors qu'en vérité l'enjeu premier est ailleurs. A savoir la volonté politique de garantir des prestations de qualité accessibles à tous et à des prix raisonnables. En modifiant l'ordonnance sur les télécommunications, le Conseil fédéral a clairement manifesté cette volonté. *jd*

Rappel

Quand l'adversaire est à gauche

L'étude qui vient de paraître de l'historien alémanique Comenius, *Le catholicisme suisse de 1933 à 1945. Une culture confessionnelle entre repli sur soi et solidarité* donne l'occasion de rappeler un petit fait qui s'est passé chez nous. Le bulletin paroissial de Fétigny de septembre 1938 publiait sous le titre «On peut le dire» ces quelques lignes: «Pour des Dzozets c'est bien des Dzozets [...] que c'est bien là le bouquet de l'esprit Dzozet. Nos ouvrières sont allées en course avec l'usine. Le dîner eut lieu à Vevey, à la Maison du peuple. C'est ainsi que les quelque cent ouvrières de notre bon pays de Fribourg sont allées porter leurs hommages aux socialistes de Vevey [...] Quand on sait que la maison du peuple est la centrale socialiste; que les doctrines socialistes sont pour la grande part en opposition avec la morale de l'église, il semble qu'on pourrait trouver mieux pour dîner [...] Que les socialistes soutiennent leur maison, nous ne leur en ferons aucun reproche, pour cela ils pourraient certainement nous donner des leçons; mais nous... ça, ça dépasse tout. Ah ces Dzozets... quels Dzozets. On peut le dire puisqu'on en est, mais tout de même [...] ».

En réaction à cette information, un secrétaire syndical écrivit au curé de Fétigny. De la copie de sa réponse, nous extrayons ces lignes: «Avec nos collègues de la FCTA, de la FOBB de Fétigny, Payerne et environs, nous sommes profondément peinés de votre attitude et nous ne pouvons que vous confirmer que de tels écarts de langage ne sont pas de nature à servir la cause que vous défendez, que vous devriez défendre, celle de la bonté. Un bon nombre d'ouvriers catholiques ont participé à la construction de notre Maison du peuple de Vevey. Des Fribourgeois authentiques y ont trouvé du travail durant des mois et ce home ouvre ses portes toutes grandes à n'importe qui ». *cfp*